

Propos sur la défense

ILS ONT DIT...

Interview du général d'armée Jean-Louis Georgelin, chef d'état-major des armées,
EUROPE 1. L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH, le 04 juillet 2008.

(Extraits)

Question : Est-ce que l'armée française aurait été capable ou serait capable de réussir l'exploit de l'armée colombienne ?

Je n'ai aucun doute sur la capacité de l'armée française à réussir ce genre de mission. Vous aurez observé que ce genre de mission s'appuie sur une recherche patiente du renseignement. C'est d'abord le succès d'une opération de renseignements. À cet égard, vous aurez observé également que dans le Livre blanc qui vient de paraître, nous avons mis l'accent sur la nécessité de mieux coordonner nos actions de renseignements. Par ailleurs, ce sont des opérations qui sont conduites par les forces spéciales ou des unités du type du service action. La qualité des forces spéciales françaises est unanimement reconnue. Tout le monde s'est plu à souligner leur action en Afghanistan. D'ailleurs j'ai rencontré récemment le président BUSH lors de sa visite à Paris et il m'a dit tout le bien qu'il pensait des forces spéciales françaises.

Question : Vous parlez pour la première fois ici de l'état des armées. La démission d'un général en exercice, en l'occurrence le général Cuhe, le patron de l'armée de terre, c'est évidemment un fait grave. La dernière en date, j'ai calculé, remonte à 25 ans. Qui a demandé au Général Cuhe de démissionner ?

Il s'est passé un drame au cœur de notre métier et au cœur de notre éthique. La nation nous confie l'emploi des armes pour assurer sa sécurité et elle délègue le pouvoir exorbitant de tuer si nécessaire au nom des intérêts supérieurs de l'État. Tout ce qui régit l'emploi des armes doit être scrupuleusement maîtrisé. C'est au cœur de notre métier. À Carcassonne, ce principe cardinal a été bafoué. Le Général Cuhe, responsable de l'armée de terre, en démissionnant, rappelle de la manière la plus forte à ses subordonnés l'intangibilité de ce principe.

Question : D'accord. Mais ma question c'est qui a demandé au Général CUCHE de partir ?

Mardi matin, j'ai demandé au Général Cuhe de venir me voir et nous avons discuté ensemble de cette question. Et nous avons convenu ensemble que, compte tenu de la gravité des faits et de la remise en cause de ce principe cardinal, sa démission s'imposait.

Question : Vous lui avez demandé de démissionner.

Nous nous sommes trouvés d'accord pour qu'il remette sa démission au ministre et c'est ce qu'il a fait en sortant de mon bureau.

Question : Donc ce n'est pas une démission spontanée.

Si, il avait lui-même cheminé dans cette direction. Je crois que le ministre hier sur votre antenne a dit que le général Cuhe avait évoqué sa démission dans l'avion qui les emmenait à Carcassonne. J'en ai discuté avec le général après cela.

Question : Donc le Général CUCHE avec beaucoup de panache s'est donné une auto punition.

Le Général Cuhe a rappelé à l'armée de terre dont il est le responsable l'intangibilité du principe de la maîtrise des armes. Et en démissionnant, il montre à l'armée de terre qu'on ne rigole pas, on ne joue pas avec les armes. Et en même temps, il faisait preuve d'une éthique de responsabilité.

Question : Ça s'est fait dans votre bureau.

Ça s'est fait dans son cheminement personnel puis dans mon bureau.

Question : Vous êtes son supérieur hiérarchique et peut-être son ami – est-ce que c'est le président de la République qui vous a demandé de le sanctionner ?

Absolument pas.

1

Question : Dans la chaîne de commandement de l'armée, entre le sergent qui a tiré à balles réelles et le chef de l'armée de terre, est-ce qu'il n'y a personne ? Est-ce qu'il fallait remonter jusque-là ?

Je vous ai dit pourquoi il fallait qu'il démissionne. Parce que nous sommes au cœur de notre métier, nous

